2 Conjuguez les verbes entre parenthèses au futur de l'indicatif.

1 Fantine (*passer*) ..... le dimanche à la campagne.
2 Je (*ne pas épouser*) ..... Fantine.
3 Fantine (*partir*) ..... pour Montreuil-sur-Mer.
4 Les Thénardier (*s'occuper*) ..... de Cosette.
5 Cosette (*être*) ..... malheureuse avec les Thénardier.
6 Monsieur Madeleine (*offrir*) ..... une grosse somme d'argent pour sauver Fauchelevent.
7 Fantine (*écrire*) ..... une lettre aux Thénardier.
8 Les ouvrières (*découvrir*) ..... que Fantine a un enfant illégitime.

3 Complétez les phrases librement.

1 Demain, je .....
2 Dans une semaine, je .....
3 L'année prochaine, je .....
4 Dans dix ans, je .....
5 Dans cinquante ans, je .....

Production écrite et orale

DELF **1 Racontez en quelques lignes une journée qui vous a marqué(e).**

2 Votre fiancé(e) vous a quitté(e) sans raison apparente. Vous lui écrivez une lettre pour exprimer votre tristesse et pour lui demander la raison de cette rupture.

CHAPITRE 3

Monsieur Madeleine

www.blackcat-cideb.com

Quelques mois plus tard, par une froide journée d'hiver, alors que Fantine est dans la rue, un jeune homme riche et arrogant passe devant elle et commence à se moquer d'elle.

— Que tu es laide[1] ! dit-il. Et puis, tu n'as même pas de dents ! Va te cacher !

Soudain, il ramasse un peu de neige et la fait glisser sur les épaules nues de Fantine. La jeune femme se jette alors sur le bourgeois, lui enfonce ses ongles dans le visage et l'insulte. Dérangés par le bruit, des curieux sortent d'un café pour voir ce qui se passe. Tout à coup, un homme s'approche de la foule : c'est Javert. Il saisit Fantine et la conduit au bureau de police. Là, il la condamne à six mois de prison.

1. **Laid** : contraire de *beau*.

Les Misérables

— Six mois de prison ! hurle Fantine. Mais que deviendra ma fille, ma petite Cosette ? Je dois encore beaucoup d'argent aux Thénardier, monsieur l'inspecteur. Savez-vous cela ?

Les soldats saisissent la jeune femme pour la conduire en prison, mais un homme, entré quelques minutes auparavant, les empêche de passer et ordonne à Javert de libérer Fantine. C'est monsieur Madeleine, devenu maire de Montreuil-sur-Mer depuis qu'il a sauvé Fauchelevent. Fantine comprend à cet instant qu'elle n'a pas été renvoyée de l'usine par monsieur Madeleine. Ce dernier se sent cependant responsable de la misère de Fantine.

— Je paierai vos dettes. Je m'occuperai de vous et de votre enfant. Vous redeviendrez honnête en redevenant heureuse.

Monsieur Madeleine conduit Fantine, qui est malade, chez des religieuses pour que celles-ci la soignent. En attendant sa guérison, il envoie de l'argent aux Thénardier. Malheureusement, la santé de Fantine se dégrade rapidement. Quelques jours plus tard, un médecin vient examiner la jeune femme : selon lui, Fantine est condamnée, il n'y a aucun espoir. Monsieur Madeleine doit donc faire vite s'il veut réunir Cosette et sa mère. « Puisqu'il le faut » pense-t-il « j'irai moi-même chercher l'enfant. » Il écrit alors une lettre qu'il fait signer à Fantine et qu'il portera aux Thénardier :

> *Monsieur Thénardier, vous remettrez Cosette au porteur de cette lettre qui vous paiera toutes les dettes.*
>
> *Fantine*

Le lendemain, avant son départ pour Montfermeil, monsieur Madeleine voit arriver Javert dans son bureau.

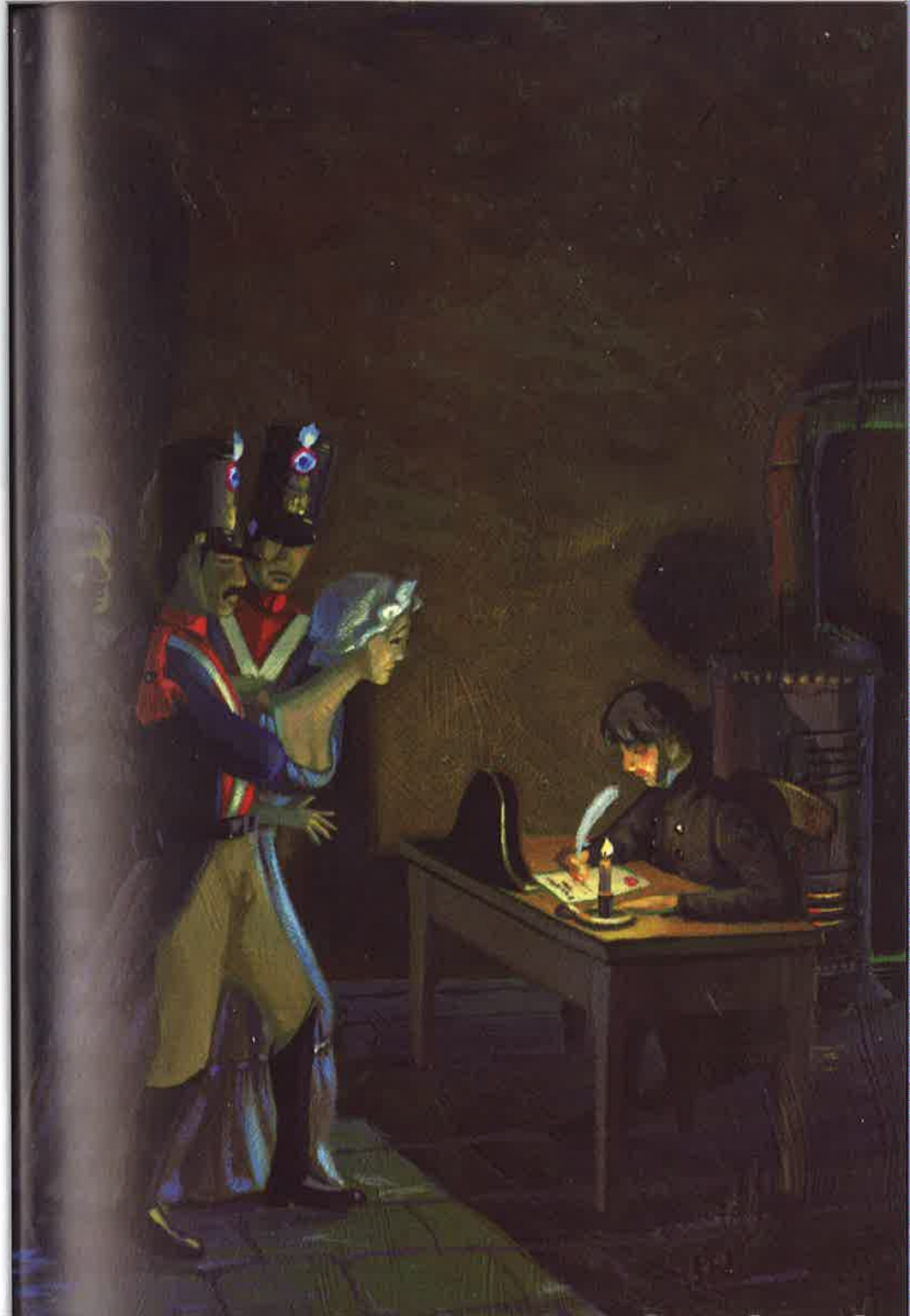

— Eh bien, Javert, que voulez-vous ? demande-t-il.

— Monsieur le maire, chassez-moi, car je vous ai dénoncé à la préfecture de Paris comme étant un ancien forçat.

— Un ancien forçat, dites-vous ?

— Oui, un certain Jean Valjean, que j'ai connu il y a vingt ans lorsque je travaillais au bagne de Toulon. À sa sortie de prison, il paraît qu'il a pris l'argenterie d'un évêque et qu'en chemin, il a volé un enfant. On le cherche depuis huit ans, et en vous voyant soulever cette charrette pour sauver le paysan Fauchelevent, j'ai cru que c'était vous.

— Et que vous a-t-on dit à la préfecture ?

— Que j'étais fou... Et on avait raison car on a arrêté le véritable Jean Valjean.

À ces mots, monsieur Madeleine laisse tomber la feuille qu'il tenait à la main.

— Dans la prison d'Arras, poursuit Javert, il y a un certain Champmathieu qui a été arrêté pour avoir volé des pommes. Un ancien forçat du bagne de Toulon l'a reconnu comme étant Jean Valjean. Champmathieu nie, mais je suis allé dans la prison. Il n'y a pas de doute : même âge, même taille, même allure. C'est bien lui, c'est bien Jean Valjean ! Il y a récidive, il risque la perpétuité. Le procès a lieu demain, à Arras.

Il s'arrête un instant, puis ajoute :

— Je vous ai soupçonné injustement, monsieur le maire, pardonnez-moi. Je demande donc à être destitué de mes fonctions.

Javert salue le maire, puis sort du bureau. La révélation de l'inspecteur de police plonge monsieur Madeleine, alias Jean Valjean, car il s'agit bien de lui, dans une grande confusion. Il est

confronté à un douloureux dilemme : doit-il laisser la justice condamner Champmathieu pour se débarrasser de son passé, ou bien se dénoncer pour sauver un innocent ? Depuis sa rencontre avec Monseigneur Myriel, Jean Valjean ne souhaite que deux choses : oublier son passé et faire le bien. Après une longue nuit d'hésitation, sa conscience l'emporte : il décide donc de se sacrifier et de délivrer le faux Jean Valjean.

— Eh bien ! dit-il à voix haute. Faisons notre devoir ! Sauvons cet homme !

Pour arriver en temps et en heure à Arras, il doit partir au milieu de la nuit. Il va chez un loueur de chevaux et réserve un fiacre [1]. Il se rend ensuite auprès de Fantine et lui promet l'arrivée prochaine de Cosette.

Le lendemain, il arrive dans la ville d'Arras en fin d'après-midi. Quand il entre dans la salle d'audience du palais de justice, l'affaire Champmathieu est déjà commencée depuis deux heures. Lorsqu'il aperçoit l'homme, assis entre deux gendarmes, il croit se voir en plus vieux. Quelques instants plus tard, le président fait entrer les témoins : Cochepaille et Chenildieu, deux forçats condamnés à perpétuité. Tous deux déclarent reconnaître l'accusé comme étant Jean Valjean. À ce moment-là, monsieur Madeleine se lève et dit d'une voix sévère :

— Cochepaille, Chenildieu ! Regardez par ici !

Tout le monde se retourne vers lui. Le président et l'avocat général s'écrient en même temps :

— Monsieur Madeleine !

Entre-temps, ce dernier s'est approché des deux témoins.

1. **Un fiacre** : à l'époque, voiture tirée par un cheval.

— Vous ne me reconnaissez pas ? dit-il. Et pourtant, je vous reconnais, moi ! Chenildieu, tu as toute l'épaule droite brûlée, et toi, Cochepaille, tu as une date gravée en lettres bleues sur le bras gauche. Monsieur le président, faites-moi arrêter car je suis Jean Valjean.

À ces mots, tout le monde le regarde d'un air étonné.

— Je ne veux pas déranger davantage l'audience, reprend Jean Valjean. Je m'en vais car j'ai plusieurs choses à régler. Monsieur l'avocat général sait qui je suis, il sait où je vis, il me fera arrêter quand il voudra.

Jean Valjean quitte la salle d'audience et retourne à Montreuil-sur-Mer. Quand il arrive dans la ville, il se rend auprès de Fantine, très malade, qui croit qu'on lui amène sa fille. Dans son délire, Fantine entend une petite fille chanter dans la cour et pense que c'est Cosette.

Tout à coup, un homme ouvre la porte de la chambre : c'est Javert ! Fantine pense qu'il vient pour elle.

— Monsieur le maire, sauvez-moi ! hurle-t-elle.

Javert se met à rire. Il saisit Jean Valjean par le col et crie :

— Il n'y a plus de monsieur le maire, ici !

Jean Valjean regarde Fantine et lui dit de sa voix la plus douce et la plus calme :

— Soyez tranquille, ce n'est pas pour vous qu'il vient... Monsieur, dit-il ensuite à Javert à voix basse, je voudrais vous dire un mot seul à seul.

— Tout haut ! Parle tout haut ! répond Javert. On me parle tout haut à moi !

— Accordez-moi trois jours pour aller chercher l'enfant de cette malheureuse femme !

— Tu plaisantes ! crie Javert. Tu me demandes trois jours pour t'en aller !

En entendant ces propos, Fantine se redresse sur le lit et s'écrie :

— Cosette n'est pas ici, alors ? Mon enfant ! Allez chercher mon enfant !

Aussitôt après avoir prononcé ces mots, Fantine retombe sur le lit... morte. Javert saisit Jean Valjean et le conduit à la prison de la ville. Cependant, l'ancien forçat s'évade dans la nuit et part à pied en direction de Paris.

Malheureusement, il est repris quelques jours plus tard. À son procès, il renonce à se défendre et reconnaît le vol de la pièce de Petit-Gervais. On le condamne alors aux travaux forcés à perpétuité et il est envoyé au bagne de Toulon.

Quatre mois plus tard, un journal de Toulon publie ces quelques lignes :

> 17 novembre 1823. Hier, un forçat de corvée sur le bateau l'*Orion* s'est noyé après avoir sauvé un matelot, pris dans les cordes. Le cadavre n'a pas été retrouvé. Cet homme, emprisonné sous le numéro 9430, s'appelait Jean Valjean.

Compréhension écrite et orale

DELF **1 Écoutez attentivement l'enregistrement du chapitre, remettez les mots dans l'ordre, puis dites si les affirmations suivantes sont vraies (V) ou fausses (F).**

		V	F
1	condamne / Fantine / prison / à / de / mois / Javert / six	☐	☐
2	Thénardier / monsieur / policiers / envoie / Madeleine / des / les / chez	☐	☐
3	de / préfecture / Javert / maire / le / Paris / monsieur / a dénoncé / à la	☐	☐
4	Valjean / de / Jean / le / en réalité / maire / est / Montreuil-sur-Mer	☐	☐
5	décide / se rendre / au / Jean / de / Valjean / ne pas / procès	☐	☐
6	a lieu / la / dans / le / ville / procès / d'Arras	☐	☐
7	dernière / Cosette / revoit / une / Fantine / fois / mourir / avant de	☐	☐
8	est / aux / forcés / Jean / à perpétuité / condamné / travaux / Valjean	☐	☐

5 **2 Écoutez attentivement l'enregistrement, puis remettez le résumé de l'affaire Dreyfus dans l'ordre chronologique.**

A ☐ En septembre 1894, le capitaine Alfred Dreyfus, juif d'origine alsacienne, est accusé, sur une simple ressemblance d'écriture, d'avoir fourni des documents militaires français confidentiels à l'Allemagne.

B ☐ Après bien d'autres révisions de procès, ce n'est finalement qu'en 1906 que Dreyfus est définitivement déclaré innocent par la Cour de cassation de Paris. Réhabilité, il est réintégré dans l'armée au grade de commandant et il participe à la Première Guerre mondiale. Il meurt en 1935.

C ☐ Arrêté et jugé coupable, il est dégradé et déporté à vie sur l'île du Diable, en Guyane. En France, à part sa propre famille, tout le monde est convaincu de sa culpabilité.

D ☐ La France est alors partagée en deux clans : les dreyfusards (intellectuels, socialistes, républicains et antimilitaristes) et les antidreyfusards (la droite nationaliste, antisémite et cléricale).

E ☐ En mars 1896, le colonel Picquart découvre que le véritable auteur du dossier est le commandant Esterházy, mais l'État-major refuse de revenir sur son jugement. La famille du capitaine demande le procès d'Esterházy, qui est acquitté à l'unanimité en janvier 1898.

F ☐ Après l'acquittement d'Esterházy, l'écrivain Émile Zola publie dans le journal *L'Aurore* une lettre ouverte intitulée *J'accuse*. Dans cette lettre, il prend la défense de Dreyfus et dénonce les militaires qui ont falsifié des documents pour sauver l'honneur de l'armée.

Enrichissez votre vocabulaire

1 Complétez le texte sur la division administrative en France avec les mots proposés.

arrondissement canton commune
département (x2) État région

La [1] ..... de Cadaujac fait partie du canton de La Brède.
Le [2] ..... de La Brède fait à son tour partie de l' [3] .....
de Bordeaux qui appartient au [4] ..... de la Gironde. Le
[5] ..... de la Gironde se trouve dans la [6] ..... Aquitaine.
L'Aquitaine est l'une des vingt-deux régions de l' [7] ..... français.

2 Les mots suivants appartiennent au champ lexical de la justice. Associez chaque mot à la définition correspondante.

a le palais de justice
b le témoin
c le juge
d l'accusé
e l'avocat
f le prétoire
g le greffier
h plaider

1 ☐ Édifice où se déroulent les procès.
2 ☐ Fonctionnaire qui assiste le juge dans l'exercice de ses fonctions.
3 ☐ Personne qui défend les intérêts de quelqu'un ou de quelque chose.
4 ☐ Salle d'audience d'un tribunal.
5 ☐ Personne qui a vu ou sait quelque chose et le dit au tribunal.
6 ☐ Personne soupçonnée d'avoir commis un délit ou un crime.
7 ☐ Magistrat rendant la justice et appliquant les lois.
8 ☐ Défendre une cause devant les juges.

Grammaire

Participe présent, gérondif et adjectif verbal

Le participe présent

Pour former le participe présent, on ajoute le suffixe **-ant** au radical de la première personne du pluriel de l'indicatif présent.

*Nous **parl**-ons → parl-**ant***
*Nous **finiss**-ons → finiss-**ant***
*Nous **dev**-ons → dev-**ant***
*Nous **voul**-ons → voul-**ant***

Attention !

*Être → **étant*** *Avoir → **ayant*** *Savoir → **sachant***

Le participe présent est invariable et il correspond souvent à une proposition relative. Il se rapporte au substantif le plus proche.

*Je cherche un homme **pouvant** soulever cette charrette.* (= **qui peut** soulever cette charrette)

Le gérondif

On forme le gérondif en faisant précéder le participe présent de **en**. On utilise un gérondif lorsque :

- le sujet est le même pour la proposition principale et le gérondif ;
- l'action de la proposition principale et celle du gérondif sont simultanées.

***En s'évadant** du bagne, Jean Valjean risque la prison à perpétuité.*

L'adjectif verbal

L'adjectif verbal s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine. Il ne peut pas être suivi d'un complément, mais il peut accompagner le verbe **être** et être précédé d'un adverbe.

*Ces couleurs sont très **changeantes**.*

1 Mettez les verbes entre parenthèses au participe présent.

1 Javert cherche des témoins (*avoir*) ..... vu Jean Valjean.
2 Les femmes (*prendre*) ..... soin de Fantine sont des religieuses.
3 (*Être*) ..... devenu honnête, Jean Valjean se livre à la police.
4 Il cherche des personnes (*pouvoir*) ..... soulever la charrette.
5 (*Vouloir*) ..... sauver un innocent, Jean Valjean se rend au tribunal d'Arras.
6 (*Ne pas savoir*) ..... lire, Fantine va voir l'écrivain public.

2 Remplacez les expressions soulignées par un gérondif.

1 Pendant qu'il allait à Arras, Jean Valjean a rencontré Javert.
.....
2 Si tu disais la vérité, tu pourrais être libéré.
.....
3 Si vous présentiez vos excuses, vous pourriez être pardonnés.
.....

Production écrite et orale

DELF **1 Un jour, alors que vous marchez tranquillement dans la rue, vous assistez à une bagarre. Racontez cet événement en quelques lignes.**

Bagnards et forçats

Des galères aux bagnes

Entre 1680 et 1748, il existait en France un régime carcéral assez particulier : les galères (navires à voiles et à rames). Les prisonniers, coupables de crimes souvent dérisoires (le vol d'un pain, par exemple), étaient condamnés à être enchaînés à l'aviron [1] et à ramer sans cesse. Ils n'avaient le droit de quitter leur place ni pour manger ni pour dormir. Héritage de la Rome antique, les galères sont réintroduites sous l'Ancien Régime par Louis XIV pour deux raisons : punir les condamnés et fournir aux navires les rameurs dont ils ont besoin. Avec l'apparition des canons, Louis XV juge les galères inefficaces et il les supprime en 1748. On envoie alors les criminels dans les bagnes. Le bagne de Toulon, construit en 1748, était l'établissement pénitentiaire le plus grand de France : en effet, il pouvait accueillir plus de 4 000 forçats ! Il n'a été fermé qu'en 1873.

Forçats enchaînés.

La vie des forçats au bagne

C'est par groupes de vingt-quatre et enchaînés par le cou que les bagnards, également appelés *forçats*, arrivent au bagne. Dès leur arrivée, on leur tond les cheveux et ils reçoivent un uniforme composé d'une chemise de toile écrue, d'un gilet de laine rouge, d'une paire de chaussures, d'un pantalon de drap jaune et d'un bonnet en laine dont la couleur varie selon la peine : vert pour les condamnés à perpétuité, rouge pour les autres. Ensuite, le nouveau forçat est attaché à un ancien bagnard par une chaîne pouvant peser de sept à onze kilos.

Au bagne, les forçats font toutes sortes de travaux, parfois très fatigants et très dangereux. Ils travaillent tous les jours, excepté le dimanche où ils se reposent en écoutant la lecture du règlement. Ils se lèvent à six heures (une heure plus tôt l'été) et travaillent de sept heures à midi, puis de une heure à huit heures du soir (neuf heures l'été). À Toulon, pendant les trois premières années de leur emprisonnement, les forçats effectuent la « grande fatigue », c'est-à-dire les travaux les plus exténuants, et ils ne peuvent boire que le matin et le soir. La vie au bagne est donc extrêmement difficile et les règles sont très strictes : si un forçat frappe un surveillant ou tue son

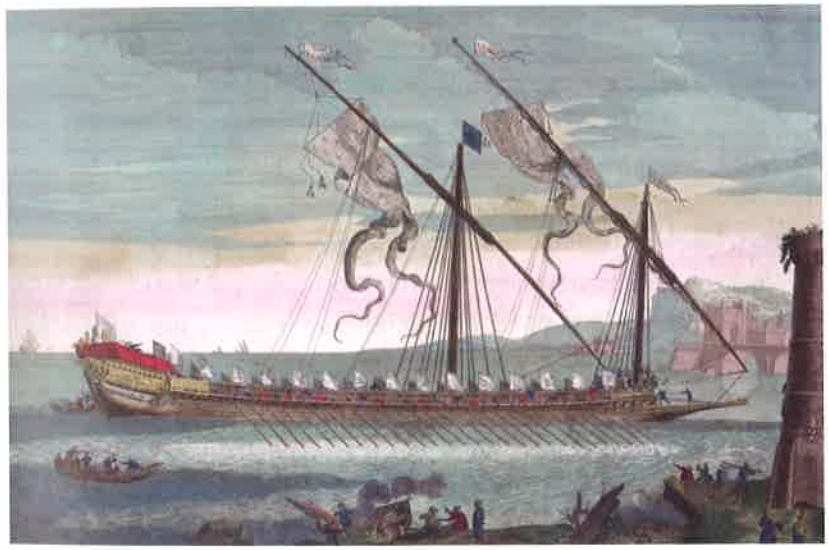

Galère du XVIIe siècle.

1. **Un aviron** : barre en bois utilisée pour faire avancer un bateau.

camarade de chaîne, il est guillotiné devant tous les détenus. Les forçats dorment sur de grands bancs en bois : à l'extrémité de ces bancs se trouvent des anneaux en fer auxquels ils sont enchaînés pendant la nuit. Seuls les condamnés ayant une conduite irréprochable peuvent espérer avoir un matelas ou des couvertures. Les repas des forçats sont relativement rudimentaires : ils se composent de pain noir, de fèves, de légumes secs et, les jours de travaux, de viande et de vin.

Compréhension écrite

DELF 1 **Lisez attentivement le dossier, puis dites si les affirmations suivantes sont vraies (V) ou fausses (F).**

		V	F
1	Les galères ont existé en France de 1660 à 1738.	☐	☐
2	Les galères sont des navires à voiles et à rames.	☐	☐
3	Les prisonniers purgeaient leur peine attachés à la voile.	☐	☐
4	Les galères sont supprimées par Louis XV en 1748.	☐	☐
5	Le bagne de Toulon pouvait accueillir plus de 40 000 forçats.	☐	☐
6	Les forçats arrivaient au bagne enchaînés par le cou et par groupes de vingt-quatre.	☐	☐
7	Le bonnet rouge était donné aux condamnés à perpétuité.	☐	☐
8	Les bagnards faisaient des travaux très fatigants.	☐	☐
9	À Toulon, les trois premières années, les forçats effectuaient la « petite fatigue ».	☐	☐
10	Les forçats dorment sur des bancs en pierre sans être enchaînés.	☐	☐

CHAPITRE 4

Cosette

Nous sommes à Montfermeil le soir de Noël de l'année 1823. 6
Plusieurs clients se sont arrêtés pour passer la nuit dans l'auberge des Thénardier, connue dans les alentours sous le nom de *Cabaret du sergent de Waterloo*. Thénardier est très fier de ce surnom. En effet, il raconte fréquemment qu'il a sauvé, à Waterloo, un général gravement blessé. En réalité, il ne voulait pas le sauver, mais le voler...

Cosette, qui a maintenant huit ans, fait tout dans l'auberge : elle lave, brosse, frotte... et madame Thénardier la frappe souvent.

Ce soir-là, Cosette est sous la table de la cuisine en train de tricoter des bas de laine pour les petites Thénardier qui jouent dans la pièce voisine. Elle est pieds nus et porte de vieux vêtements troués. De temps en temps, on entend un enfant qui crie. Il s'agit du dernier-né de la famille, un petit garçon d'environ trois ans.